

## Principes de vol d'un drone

- 1 Je ne survole pas les personnes.
- 2 Je ne perds jamais mon drone de vue.
- 3 Je respecte les hauteurs de vol.
- 4 Mon drone évolue à une distance horizontale maximale de 100 mètres.

## Exigences relatives à l'exploitation d'un drone

- 5 Je possède un certificat d'aptitude théorique de pilote d'aéronef habité.
  - 6 Je possède un accusé de réception d'une déclaration d'activité d'un exploitant de drones.
  - 7 J'ai établi un protocole de coordination avec le service de la navigation aérienne (SNA) du SEAC/PF.
  - 8 Je possède une autorisation d'exploitation d'un drone délivrée par le SNA du SEAC/PF.
  - 9 J'ai fait une déclaration préalable au vol en zone peuplée auprès du Haut-Commissariat.
- 10 En cas de doute, je me renseigne auprès du SEAC/PF.

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75.000 euros (8.949.877 XPF) d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.